

REGLES DE PUBLICITE SELON LES SEUILS TABLEAU SYNTHETIQUE

REGLES DE PUBLICITE SELON LES SEUILS TABLEAU SYNTHETIQUE	
> 4 000 € HT	Pas de publicité obligatoire
Entre 4 000 et 90 000 € HT	Modalités de publicité au choix de la personne publique (affichage, internet, publicité écrite locale ou nationale) selon le montant de la prestation et l'état de la concurrence
Fournitures et services 1/ ETAT : entre 90 000 et 135 000 € HT 2/ COLLECTIVITES LOCALES : entre 90 000 et 210 000 € HT	1) (BOAMP) Bulletin officiel des Annonces de Marchés Publics 2) (JAL) Journal d'Annonces Légales
Travaux ETAT et COLLECTIVITES LOCALES : entre 90 000 et 5 270 000 € HT	et le cas échéant, 3) Journal Economique Spécialisé.
Fournitures et services 1/ ETAT : > 135 000 € HT 2/ COLLECTIVITES LOCALES : > 210 000 € HT	1) (BOAMP) Bulletin officiel des Annonces de Marchés Publics 2) (JOUE) Journal Officiel de l'Union Européenne
Travaux 1/ ETAT et COLLECTIVITES LOCALES : > 5 270 000 € HT	